Honoraires maximum appliqués à compter du 26 juillet 2018, en prise de mandat :

VENTE D’IMMEUBLES À USAGE D’HABITATION :

* Jusqu’à 100.000,- €…………………. 9 % TTC (Minimum 1.500,- € TTC)
* De 100.001,- € à 150.000,- €………. 8 % TTC
* De 150.001,- € à 200.000,- €………. 7 % TTC
* De 200.001,- € à 300.000,- €………. 6 % TTC
* Supérieur à 300.001,- €…………… 5 % TTC

Parking, garage : forfait 1.000,- € TTC

VENTE D’IMMEUBLES COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS :

* 12,5 % TTC

VENTE DE TERRAINS :

* Jusqu’à 150.000,- €……… 10 % TTC (Minimum 3.000,- € TTC)
* Plus de 150.001,- €…………9 % TTC

(Sur devis pour détachement parcellaire, plusieurs lots et division d’immeuble)

LOCATION À USAGE D’HABITATION :

Un mois de loyer hors charge :

(Dans la limite des plafonds établis par la loi Alur (zone non tendue)):

- Visite, Constitution dossier locataire, Bail ……….Plafond de 8 €/m2 TTC

- Etat des lieux (non meublé)……………………….. Plafond de 3 €/m2 TTC

(Si zone tendue 10€/m² + 3€/m², dans la limite d’un mois de loyer hors charge)

(à la charge du bailleur, et à la charge du locataire)

LOCATION D’IMMEUBLES COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS :

* 12 % TTC du loyer triennal (à la charge du locataire)

BAIL PRÉCAIRE :

* 15 % TTC du loyer annuel (à la charge du locataire)

ESTIMATION

* Valeur Vénale.…. 200 € TTC (Gratuite en cas de signature de mandat)

EXPERTISE :

* Sur devis

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit, n’est dû avant la conclusion d’un contrat.

*Base TVA 20%*

*Modalités des honoraires définies par mandat.*